

Le suicide assisté en EMS attendra

SANTÉ L'article sur le suicide assisté en institutions pourrait être purement biffé de la future loi sur la santé qui sera votée jeudi. Tel est en tout cas la nouvelle requête formulée par la famille C.

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH

Élément clivant de la future loi sur la santé, l'article 18A appelé à légiférer sur le suicide assisté en EMS semble mort-né. La raison? Les députés de la famille C soutiennent désormais une motion urgente demandant que l'assistance au suicide soit traitée «dans une



«Si la volonté de ce Parlement est de légiférer sur l'assistance au suicide hors de cette loi sur la santé dont le canton a tant besoin, nous sommes prêts à nous remettre le plus vite possible sur ce dossier.»

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN
MINISTRE CANTONALE DE LA SANTÉ

législation spécifique ou via d'autres modifications de lois actuelles et donc de supprimer toute mention à l'assistance au suicide dans la loi sur la santé».

Ne pas sacrifier une très bonne loi

Cette proposition du PDC du centre, PDC du Bas, CSPO et CVPO – qualifiée de manœuvre électorale par l'UDC du Haut Michael Graber – devrait entériner le retrait pur et simple de cet article 18A qui divise le Parlement depuis des mois. A la



«De liberté individuelle, l'assistance au suicide est devenue un droit et même une obligation. Le basculement est violent.»

CYRILLE FAUCHÈRE
DÉPUTÉ UDC

grande satisfaction de l'UDC qui a profité du débat d'entrée en matière de la deuxième lecture sur la loi sur la santé pour rappeler tout le mal qu'il pensait de cet article. «De liberté individuelle, l'assistance au suicide est devenue un droit et même une obligation. Le basculement est violent», a expliqué Cyrille Fauchère en annonçant que l'UDC allait défendre

une dizaine d'amendements. Au nom du PDC du centre, Beat Eggel explique que son groupe ne souhaite pas mettre en péril la révision de toute une loi en raison d'un sujet qui aura déchaîné les passions comme jamais. «Il semble que le sujet ne soit pas tout à fait mûr et surtout qu'il puisse être la raison principale d'un éventuel référendum qui retarde-



«Le sujet peut être la raison principale d'un éventuel référendum qui retarderait, voire menacerait la mise en œuvre de cette loi importante pour notre système sanitaire.»

BEAT EGCEL
CHEF DE GROUPE, PDC DU CENTRE

rait, voire menacerait la mise en œuvre de cette loi importante pour notre système sanitaire, alors qu'il n'en n'est pas l'élément principal.» Le PDC du centre craint ainsi que les avancées importantes générées par la nouvelle loi dans de nombreux domaines – couverture des soins, celui du droit des patients, la vidéosurveillance ainsi que la télé-mé-



«L'Alliance de gauche va continuer à se battre pour cet article 18A.»

BARBARA LANTHEMANN
DÉPUTÉE ADG ET PRÉSIDENTE DU PS

ciné – ne soient sacrifiées sur l'autel d'un seul article éminemment émotionnel. Même son de cloche du PDC du Bas et des chrétiens-sociaux du Haut qui estiment qu'il n'y a pas de sens de vouloir imposer cette mesure à des institutions qui ne le désirent pas. «Le suicide est une liberté individuelle mais pas un droit», s'est ainsi exclamé Diego Clausen.

Rejoint sur ce plan par le Noir du Haut Aron Pfammater, opposant de la première heure à l'inscription du suicide assisté dans la loi. «Ce n'est pas aux politiques de s'immiscer dans des questions aussi intimes et personnelles.»

Le PLR plaide pour l'égalité de traitement

Les rangs des partisans à l'article 18A se sont ainsi clairs. Barbara Lanthemann a certes profité de ce débat d'entrée en matière pour affirmer que l'AdG allait continuer de se battre pour cet article 18A. Alors que Julien Dubuis (PLR) a encore martelé que le seul débat rationnel qui devait avoir lieu était «celui de l'égalité de traitement en matière d'assistance au suicide, peu importe l'institution dans laquelle le patient ou le résident se trouve».

Pas sûr que ces arguments trouvent un écho auprès de la commission de 2e lecture qui doit se réunir mardi et mercredi pour analyser toutes les propositions et amendements déposés avant que le Parlement ne délivre son verdict final sur cette 2e lecture jeudi.

Cheffe du Département de la santé, Esther Waeber-Kalbermatten semble, elle, pouvoir faire son deuil de cet article 18A. «Si la volonté de ce Parlement est de légiférer sur l'assistance au suicide hors de cette loi sur la santé dont le canton a tant besoin, nous sommes prêts à nous remettre le plus vite possible sur ce dossier.» Et à le traiter sous une autre forme légale donc.

Vers une votation sur la fiscalité des sociétés?

IMPÔTS Le Grand Conseil adaptera jeudi la législation fiscale valaisanne à la réforme fédérale des entreprises. Ce vote pourrait malgré tout être combattu devant le peuple. Car la gauche et les communes n'excluent pas un référendum.

Le Valais est le seul canton romand à ne pas avoir adapté son cadre légal à la réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RFFA). Et cette situation pourrait perdurer au-delà de cette semaine.

Jeudi, le Grand Conseil acceptera, certes, la solution du Conseil d'Etat de diminuer les impôts des entreprises (-0,7 point jusqu'à 250 000 francs de bénéfice et -4,6 au-delà). Mais en fonction des mesures de compensation,

que les députés accorderont ou non à la population, cette dernière pourrait être amenée à se prononcer. Car tant la gauche que les communes brandissent la menace du référendum.

La gauche veut des mesures sociales des employeurs

Pour le Parlement, l'enjeu est donc de trouver une solution qui convienne à ces deux milieux. Président de la commission de deuxième lecture, Benoît Bender

(PDC) a insisté devant le plénum: «J'espère que les partis trouveront un compromis qui permette d'éviter de retarder l'adaptation de notre législation à la réforme fédérale en vigueur depuis le 1er janvier 2020.»

Pour mémoire, sept mois plus tôt, les Suisses acceptaient de mettre fin aux privilèges fiscaux des multinationales étrangères, en échange de 2 milliards pour l'AVS. Ce qui avait conduit de nombreux cantons à réduire

leurs impôts sur le bénéfice, pour rester fiscalement compétitifs.

«Sauf qu'en Valais, pratiquement aucune société ne dispose d'un statut privilégié», critique Emmanuel Amoos. Le chef de groupe de l'Alliance de gauche (AdG) dénonce «un cadeau fait aux entreprises». Et exige, en contrepartie, que ces dernières financent deux mesures sociales. «Nous voulons que les employeurs participent aux finan-



«Nous voulons que les employeurs participent aux financements des crèches et cofinancent des indemnités journalières maladie pour les chômeurs.»

EMMANUEL AMOOS
CHEF DE GROUPE
DE L'ALLIANCE DE GAUCHE

cements des crèches et cofinancement des indemnités journalières maladie pour les chômeurs. D'autres cantons l'ont fait.» Si les amendements de l'AdG en ce sens ne sont pas acceptés, le socialiste proposera à ses camarades de récolter 3000 signatures contre la nouvelle loi.

La Fédération des communes et l'Union des villes valaisannes «n'excluent pas» non plus un référendum. Elles l'ont écrit aux députés, en leur demandant de renoncer à trois baisses de recettes qui coûteraient 21,5 millions par an. Les Verts ont fait part de ces mêmes remarques. Le ministre des finances Roberto Schmidt a aussi appelé à ne pas charger le bateau des communes.

Si un référendum devait s'avérer nécessaire, il pourrait recevoir le soutien de l'UDC. Mais pour d'autres raisons, puisque le parti aurait souhaité que le projet traite de la fiscalité des personnes physiques et qu'il soit plus attrayant pour les entreprises. Tandis qu'au centre-droit, le PDC et le PLR rétorquent que le projet en discussion est déjà le fruit d'un compromis et que le temps presse. Les débats de jeudi seront déterminants. **RC**